



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/5

PARIS, le 30 août 2010
Original anglais/français

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

Résumé

Le présent rapport a pour objet d'informer les membres du Conseil exécutif des progrès réalisés dans le suivi des décisions et résolutions adoptées par le Conseil et la Conférence générale à leurs sessions antérieures.

Il n'y a pas d'incidences financières et administratives.

TABLE DES MATIÈRES

Page

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) (Suivi de la décision 182 EX/9)	1
Rapport d'étape sur le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation (Suivi de la décision 184 EX/5 (III)).....	2
Analyse et incidences pour l'UNESCO des programmes et des initiatives scientifiques dans le système des Nations Unies (Suivi de la résolution 34 C/55 et de la décision 181 EX/5 (II))	3
L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique (Suivi de la décision 179 EX/15)	6
Rapport d'étape de la Directrice générale sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la chimie (2011) (Suivi de la décision 179 EX/47 (résolution 63/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies))	7
Rapport d'étape sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la biodiversité 2010 (Suivi de la décision 182 EX/13)	9
Plans pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine et pour la célébration de l'Année internationale de la jeunesse proclamée par l'ONU (2010) (Suivi de la décision 184 EX/4 (II)).....	11
Mise en œuvre de la Stratégie du projet <i>La route de l'esclave</i> (Suivi de la décision 181 EX/13) ...	13

Rapport d'étape sur la mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) (Suivi de la décision 182 EX/9)

1. Depuis l'adoption de la décision 182 EX/9, la mise en œuvre de l'Initiative pour la formation des enseignants en Afrique subsaharienne (TTISSA) s'inspire des recommandations d'une évaluation externe spécifique.
2. Premièrement, le cadre logique de la TTISSA est en cours d'actualisation. La Stratégie de l'UNESCO relative aux enseignants, dont la mise en œuvre doit s'achever à la fin de 2010, définira le rôle de tous les acteurs internes dans des domaines aussi divers que la politique sectorielle, les données, le programme de formation des enseignants, l'enseignement dans des cadres non formels, le renforcement des capacités et les technologies de l'information et de la communication, notamment.
3. Deuxièmement, le plan de l'UNESCO relatif à la dotation en personnel a été revu et adapté pour permettre une mise en œuvre plus efficace de la TTISSA. La décentralisation de l'Initiative vers le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDA) s'est accompagnée de la création de postes au Bureau régional et à l'Institut international pour le renforcement des capacités en Afrique (IIRCA), ainsi que du recrutement d'experts temporaires chargés d'appuyer les activités de pays. En outre, le Pôle de Dakar a été mobilisé pour appuyer la mise en œuvre de l'Outil d'élaboration de politiques que l'UNESCO a mis au point pour l'Initiative. Au Siège, la Section de la formation des enseignants (ED/HED/TED) continue d'appuyer la mise en œuvre de l'Initiative dans la région.
4. Troisièmement, pour faciliter la coordination, le Bureau régional a créé, pour la TTISSA, un mécanisme régional de coordination qui inclut toutes les unités concernées de l'UNESCO et d'importants partenaires du développement.
5. Enfin, d'importants fonds supplémentaires ont été alloués par l'entremise du Programme de renforcement des capacités en faveur de l'EPT (CapEPT) aux quatre pays africains définis comme « pays cibles » devant recevoir un appui et un financement prioritaires dans le domaine de la formation des enseignants dans le cadre du Programme et budget de l'UNESCO pour 2010-2011 (environ 1 million de dollars par pays). Ce financement supplémentaire permettra, dans ces pays, de mener à bien les activités liées à la TTISSA dans un cadre élargi d'élaboration de politiques éducatives. De nouveaux donateurs, parmi lesquels Israël, Monaco et les États-Unis, ont également contribué, par des fonds extrabudgétaires, à la mise en œuvre de l'Initiative.
6. Ces changements ont permis à l'UNESCO de progresser de manière plus régulière dans la mise en œuvre cohérente et efficace de la TTISSA. C'est ainsi que ces six derniers mois, il a été entrepris, à l'aide de l'Outil d'élaboration de politiques de l'Initiative, des diagnostics de la situation des enseignants dans quatre pays (Bénin, Burundi, Lesotho et Ouganda). Cela permettra à ces pays de bien mieux comprendre leurs besoins et les problèmes qu'ils doivent résoudre en ce qui concerne les enseignants, et servira de base à des politiques et pratiques plus ciblées et adaptées.
7. La TTISSA est encore renforcée par l'action que mène l'Équipe spéciale internationale sur les enseignants pour l'EPT et par la collaboration mise en place avec cette dernière. Les études que l'Équipe a commandées sur les principaux problèmes relatifs aux enseignants qui intéressent l'Initiative, comme l'usure des effectifs et l'efficacité des politiques et pratiques d'enseignement, notamment, s'intéressent de près à l'Afrique. L'UNESCO collabore avec le secrétariat de l'Équipe pour faire en sorte que les pays prioritaires d'Afrique bénéficient d'un appui local, par exemple d'une aide à l'utilisation de l'Outil d'élaboration de politiques de l'Initiative.
8. L'UNESCO collabore également avec ses partenaires d'Afrique pour appuyer le perfectionnement professionnel des enseignants. Le Groupe de travail sur l'enseignement à distance et l'apprentissage libre (GTEDAL), dont le Bureau régional assume la responsabilité avec

l'Association pour le développement de l'éducation en Afrique (ADEA), a décidé de développer progressivement les activités d'apprentissage libre liées à la formation initiale et continue, sous réserve de l'existence de fonds supplémentaires. C'est dans ce cadre que s'est tenu au Sénégal, en février 2010, un atelier chargé de mettre au point le programme, les outils et les modules d'apprentissage libre et à distance destinés aux formateurs d'enseignants.

Rapport d'étape sur le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation (Suivi de la décision 184 EX/5 (III))

9. Au 31 mai 2010, le Fonds présentait un solde d'environ 87 000 dollars. La stratégie de collecte de fonds a récemment été revue et de nouveaux donateurs, dont des partenaires bilatéraux, multilatéraux et privés, ont été recensés en vue d'une mobilisation active de fonds dans les prochains mois. Le Gouvernement indien a récemment annoncé une contribution d'environ 950 000 dollars.

10. Sur les quatre projets pilotes régionaux de 40 000 dollars chacun, lancés dans le cadre du Fonds en mai 2009, trois sont presque achevés et celui mis en œuvre en Afrique devrait l'être d'ici à décembre 2010 :

- (i) dans le cadre du projet de formation des enseignants à l'utilisation des TIC dans l'éducation pour l'Asie et le Pacifique, il a été mené deux ensembles d'activités : production de supports d'enseignement/apprentissage mis à disposition par l'entremise d'un forum en ligne spécialisé et par des CD-ROM, y compris la mise à jour et la publication d'un guide régional sur la formation des enseignants à l'utilisation des TIC dans l'éducation ; création, sur 16 pays, d'un réseau de 31 établissements de formation d'enseignants devant faire fonction de centres locaux de diffusion desdits supports et de formation à leur contenu. Il est proposé, notamment, d'étendre le projet à d'autres pays de la région, y compris les petits États insulaires en développement, et aux autres régions afin de mettre en commun l'expérience tirée de la coopération Sud-Sud et les meilleures pratiques correspondantes ;
- (ii) en Amérique latine et dans les Caraïbes, dans le cadre du projet de promotion de la préparation aux catastrophes dans les établissements scolaires mis en œuvre par le Réseau du système des écoles associées (réSEAU), il a notamment été tenu deux ateliers (un pour chaque sous-région) et créé un programme en ligne de partage de ressources sur l'éducation et la réduction des risques de catastrophe. L'atelier destiné à l'Amérique latine s'est tenu à Quito (Équateur) en mars 2010, tandis que celui destiné aux Caraïbes s'est tenu à Port of Spain (Trinité-et-Tobago) en avril 2010. Ces ateliers avaient principalement pour objet d'examiner le rôle de l'éducation dans la réduction des risques de catastrophe, d'échanger de bonnes pratiques et de concevoir des idées d'activités concrètes qui seraient menées dans les écoles avec les coordonnateurs du réSEAU et les enseignants ;
- (iii) le projet des États arabes sur un Système d'information sur la gestion de l'éducation non formelle (SIG-ENF) avait principalement pour but d'élaborer des outils et des instruments devant permettre de suivre et d'évaluer les programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle dans la région arabe. Des études sur l'alphabétisation ont été réalisées en Iraq et au Soudan, et des rapports établis pour les deux pays. L'expérience et les bonnes pratiques d'alphabétisation et d'éducation non formelle ont été examinées et partagées par quelque 35 chefs et employés de services d'alphabétisation de 10 pays de la région qui ont participé à une réunion conjointe d'experts ISESCO-UNESCO tenue à Damas (Syrie) en novembre 2009. Les activités menées dans le cadre du projet pilote ont également permis de compiler l'expérience acquise en Mauritanie et au Maroc, et d'élaborer un guide régional de référence pour le suivi et l'évaluation des programmes d'alphabétisation et d'éducation non formelle ;

- (iv) le projet destiné à l'Afrique, qui se concentre sur l'éducation multilingue fondée sur la langue maternelle, devrait être achevé d'ici à décembre 2010. À ce jour, il a été dressé un bilan en Afrique anglophone et francophone, un rapport final étant disponible sur la situation des pays francophones et celui relatif aux pays anglophones étant presque achevé. Les activités restantes consistent notamment à élaborer un guide de planification méthodologique pour l'intégration des langues et de la culture africaines dans le système éducatif. Suite à de récentes discussions tenues entre le Bureau régional de l'UNESCO pour l'éducation en Afrique (BREDA) et des représentants d'États africains membres du Groupe des 77 et la Chine, une nouvelle proposition a été soumise pour les prochaines phases d'élaboration du projet. Il s'agit notamment de l'aide à l'élaboration de politiques linguistiques dans le développement du jeune enfant et les premières classes de l'enseignement primaire, et du renforcement des capacités de conception et de production de supports d'enseignement et d'apprentissage imprimés, libres et à distance appropriés dans des langues locales.

11. Les rapports finaux des trois premiers projets pilotes régionaux seront communiqués sous peu aux membres du Comité de pilotage du Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation. Le rapport relatif au projet africain sera mis à disposition d'ici à la fin de décembre 2010.

Analyse et incidences pour l'UNESCO des programmes et des initiatives scientifiques dans le système des Nations Unies (Suivi de la résolution 34 C/55 et de la décision 181 EX/5 (II))

12. Le document 34 C/INF.13 décrivait brièvement les programmes et activités que le système des Nations Unies mettait en œuvre dans les domaines scientifique et technologique ; ces activités reflétaient le mandat et les ressources budgétaires de chaque organisation. Le document notait que l'UNESCO était la seule organisation du système qui avait spécifiquement pour mandat de promouvoir la science, mettant en avant ses domaines d'avantage comparatif, ainsi que ceux dans lesquels elle jouait un rôle moteur distinct. Le présent texte examine brièvement la participation solide et croissante des programmes scientifiques de l'UNESCO aux diverses initiatives que l'ONU met en œuvre dans le cadre de sa stratégie « Unis dans l'action » et les incidences qu'ont, pour l'UNESCO, les principaux programmes et initiatives scientifiques des Nations Unies.

13. L'aspect le plus frappant des activités scientifiques et technologiques menées dans le système des Nations Unies depuis 2007 a été la réorientation des programmes environnementaux en cours et le lancement de nouveaux programmes destinés à relever le défi des changements climatiques mondiaux. Afin de contribuer à l'action que le système mène pour combattre ces changements, l'UNESCO a rapidement mis au point une stratégie (181 EX/15) et un plan d'action renforcé (182 EX/INF.7), auxquels s'est ajoutée l'initiative plus récente de la Directrice générale qui vise, par l'entremise de la plate-forme d'action intersectorielle de l'UNESCO sur le changement climatique, à mettre à profit les moyens d'action que l'Organisation met en œuvre, parfois depuis longtemps, pour combattre ce changement. Pour mettre au point sa réponse, l'UNESCO a coopéré plus étroitement avec d'autres organes de coordination interinstitutions de haut niveau spécialisés dans la lutte contre les changements climatiques mondiaux, ainsi qu'avec d'autres organisations telles que l'OMM. En particulier, elle collabore, par des contributions scientifiques et éducatives, aux travaux de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à ceux du Groupe de la gestion de l'environnement – entre autres groupes de gestion des problèmes – du Conseil des chefs de secrétariat, ainsi qu'à ceux du Groupe de travail sur le changement climatique du Comité de haut niveau sur les programmes. Elle coopère étroitement, en outre, avec certains accords multilatéraux relatifs à l'environnement tels que la Convention sur la diversité biologique et Ramsar, et collabore, dans le cadre de l'action que l'ONU mène pour assurer sa neutralité climatique, avec le projet « Sustainable UN » du PNUE. Compte tenu de l'essor des activités scientifiques que l'UNESCO mène contre les changements climatiques mondiaux, le Secteur des sciences exactes et naturelles va étendre sa fonction de coordination dans ce domaine. Comme de nombreux bureaux hors Siège fonctionnent de manière indépendante pour ce qui est de

combattre le changement climatique, il va falloir, pour éviter les redondances d'activités et créer des synergies, instaurer une solide coordination.

14. Avec le PNUE, le PNUD et la FAO, l'UNESCO a été au premier rang des négociations menées en vue de la création d'une plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques, mécanisme qui devrait, sur le modèle du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, coordonner les activités menées dans le domaine de la biodiversité aux fins de l'élaboration de politiques. L'UNESCO a fait part de sa disposition à accueillir, avec d'autres organisations, le secrétariat de la plate-forme.

15. ONU-Eau, qui regroupe 27 organisations, est aujourd'hui un mécanisme de coordination solide et efficace d'étude des problèmes liés à l'eau, auquel l'UNESCO est fermement intégrée. Il aide de façon déterminante toutes les institutions à contribuer au Rapport mondial sur la mise en valeur des ressources en eau, dont la production est la pierre angulaire du Programme mondial pour l'évaluation des ressources en eau, que l'UNESCO héberge et coordonne avec l'appui du Gouvernement italien.

16. Le Fonds pour l'environnement mondial (FEM), mécanisme financier d'application de plusieurs conventions relatives à l'environnement, est un partenariat qui regroupe le PNUD, le PNUE, la Banque mondiale et sept agents d'exécution disposant de perspectives élargies. Ces dernières années, l'UNESCO a renforcé ses liens avec le FEM et exécuté avec succès plusieurs projets financés par ce dernier, en particulier dans le domaine de la gestion des aquifères et des ressources en eaux souterraines transfrontières. En 2009, l'UNESCO a présenté une demande d'obtention du statut d'agent d'exécution et a accompli, à cette fin, d'importants progrès. Si cette demande était approuvée, l'UNESCO se verrait accorder un accès direct aux financements de projets du FEM. Elle aidera, en renforçant leurs capacités, les États membres à appliquer la résolution relative au droit des aquifères transfrontières que l'Assemblée générale des Nations Unies a adoptée en décembre 2008. Elle continuera de conseiller l'Assemblée générale dans l'optique de l'éventuelle négociation d'une convention sur les aquifères transfrontières et étudiera la possibilité d'héberger le secrétariat de cette convention.

17. Le rôle que la COI joue dans l'observation des océans et l'échange de données, l'étude du milieu marin et la réduction des risques liés aux océans demeure unique au sein du système des Nations Unies. Les initiatives récentes prises en coopération avec d'autres organisations du système sont autant d'occasions de renforcer ou d'étendre ce rôle. Le Programme d'évaluation des eaux transfrontières, approuvé par le FEM en 2009 et mis en œuvre avec le PNUE, a permis à la COI de procéder à des évaluations au sein de grands écosystèmes marins ou en haute mer, la Division des sciences de l'eau de l'UNESCO coordonnant les travaux consacrés aux systèmes hydriques terrestres. L'examen, en 2009, du Programme mondial de recherche sur le climat, que coparrainent la COI, l'OMM et le Conseil international pour la science, a recommandé de se concentrer sur les études scientifiques urgentes dont le GIEC et d'autres entités sociales ont besoin pour traiter les problèmes liés à l'offre d'eau, à l'agriculture, à la sécheresse et aux risques. La Déclaration de la troisième Conférence mondiale de l'OMM sur le climat (31 août – 4 septembre 2009), qui porte sur un Cadre mondial pour les services climatologiques, appelle de ses vœux une coopération durable dans le cadre de laquelle la communauté internationale et les acteurs concernés collaboreront pour optimiser la gestion des risques liés au changement et à la variabilité climatiques ainsi que l'adaptation au changement climatique à tous les niveaux par le développement et l'incorporation des informations et des prévisions scientifiques dans la planification, les politiques et la pratique, ainsi que des outils qui permettent d'appréhender la nature multifactorielle des risques de catastrophe et de leur atténuation. Les travaux scientifiques que l'UNESCO mène sur les changements climatiques s'intégreront dans le Cadre mondial. En outre, le Comité scientifique et technique de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a publié, en 2009, un rapport sur la réduction des risques de catastrophe par la science, axé sur la problématique et l'action. Toutes ces activités présentent un intérêt direct et potentiel pour l'action que la COI mène sur les systèmes d'alerte et d'atténuation des tsunamis et autres aléas liés au niveau de la mer, pour les programmes d'observation et d'étude des océans et

pour l'action intersectorielle que l'UNESCO mène dans les domaines de la réduction des risques de catastrophe et d'atténuation du changement climatique.

18. Dans le domaine des sciences fondamentales, l'UNESCO est l'institution chef de file pour le renforcement des capacités en physique théorique grâce à son institut de catégorie 1 qu'est le Centre international Abdus Salam de physique théorique (CIPT). Ce dernier est cofinancé par l'UNESCO, l'AIEA et le Gouvernement italien. L'UNESCO est un membre actif du Réseau de coopération interorganisations des Nations Unies dans le domaine des biotechnologies (UN-Biotech), dont il a récemment accueilli, à Paris, la cinquième réunion.

19. De nombreux pays ont demandé à l'UNESCO de les aider à revoir ou à reformuler leurs politiques de promotion de la science, de la technologie et de l'innovation. L'UNESCO prévoit de collaborer, à cette fin, avec la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique et avec des institutions spécialisées telles que l'ONUDI, l'OMPI et l'UNU-MERIT. Ces institutions mettront à disposition leurs connaissances spécialisées, par exemple en matière de transfert université-industrie et de propriété intellectuelle. En coopération avec la CEA et toutes les institutions des Nations Unies, l'UNESCO s'emploie à faire comprendre la contribution que la science, la technologie et l'innovation peuvent apporter, dans le cadre de la stratégie « Unis dans l'action », à la réalisation des OMD au Rwanda. De même, l'UNESCO dirige et coordonne, dans ce même cadre, la mise en œuvre d'un vaste examen du secteur des sciences en Tanzanie. Comme les systèmes de recherche nationaux et les politiques scientifiques connexes dépendent fortement des capacités en sciences sociales, les deux secteurs ont collaboré pour mettre au point une méthodologie, des références et une planification communes pour la mise en œuvre de ces évaluations des systèmes de recherche nationaux.

20. Dans le domaine des sciences sociales et humaines, notamment de l'éthique de la science et de la technologie, l'UNESCO s'intéresse, en particulier, à la question de la confidentialité et de la non-discrimination en matière de génétique médicale. Après avoir examiné cette question plusieurs fois, le Conseil économique et social a adopté, à sa session de fond de 2008, la décision 2008/233, qui invitait le Directeur général de l'UNESCO à consulter les entités compétentes des Nations Unies au sujet (i) de l'application et du suivi de ses résolutions 2001/39 et 2004/9, de la Déclaration universelle sur le génome humain et les droits de l'homme, de la Déclaration internationale sur les données génétiques humaines et de la Déclaration universelle sur la bioéthique et les droits de l'homme, ainsi que d'autres normes et instruments adoptés dans le système des Nations Unies et qui concernaient la confidentialité des données génétiques et la non-discrimination, ainsi que (ii) s'agissant de l'éventualité de créer un dispositif de coordination interinstitutions. Ces consultations se tiennent actuellement au sein du Comité interinstitutions des Nations Unies sur la bioéthique, dont l'UNESCO assure le secrétariat permanent, et seront étendues aux États membres au moyen d'un questionnaire.

21. Les programmes et initiatives scientifiques des Nations Unies ont eu pour effet d'associer, à divers degrés, l'UNESCO à la coordination et à la coopération interinstitutions qui se sont mises en place dans les domaines des sciences exactes et naturelles et des sciences sociales et humaines. Cet engagement s'est considérablement accru ces dernières années. Ces programmes scientifiques et technologiques visent à relever d'importants défis mondiaux qui, souvent, comme les changements climatiques, appellent des démarches intersectorielles. C'est pourquoi ils ont suscité, au sein de l'UNESCO, une coopération intersectorielle et interdivisionnelle accrue, qui a conduit divers programmes à œuvrer ensemble à la réalisation d'un objectif thématique commun. Récemment, ils ont favorisé une coopération accrue entre les programmes scientifiques intergouvernementaux et internationaux de l'Organisation, s'appuyant sur des études de pointe grâce aux liens qu'ils entretiennent avec les milieux universitaires. La participation de l'UNESCO aux Années internationales des Nations Unies a conféré une forte visibilité à l'Organisation et aux programmes concernés. Pour renforcer le plus possible les capacités locales des États membres, l'UNESCO a relancé des initiatives de politique et d'éducation scientifiques dans le cadre de la stratégie « Unis dans l'action » de l'ONU. Cette expérience a déjà montré toute l'importance de l'activité dynamique et constante que l'UNESCO déploie dans le cadre et à l'appui des

programmes scientifiques que l'ONU met en œuvre dans des domaines essentiels tels que l'instauration de sociétés vertes, et la nécessité de poursuivre cet effort.

L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique

(Suivi de la décision 179 EX/15)

22. À sa 179^e session, le Conseil exécutif a prié le Directeur général de lui faire rapport à chaque session d'automne sur les progrès réalisés et les résultats obtenus dans la mise en œuvre de la stratégie de l'UNESCO pour faire face au changement climatique. Une version affinée de cette stratégie a été approuvée par le Conseil exécutif à sa 180^e session et est annexée au document 180 EX/16 Rev. La stratégie est étayée par un plan d'action, que le Conseil a examiné une première fois à sa 181^e session (181 EX/15) avant d'en présenter une version améliorée dans le document 182 EX/INF.7. Les progrès réalisés et les résultats obtenus au titre de ses principaux thèmes sont les suivants :

Établir, mettre à disposition et tenir à jour la base de connaissances sur le changement climatique : analyse scientifique, évaluation, surveillance et alerte précoce

23. La COI a parrainé le Programme mondial de recherche sur le climat, et le Système mondial d'observation de l'océan a continué d'aider à faire mieux comprendre le rôle que jouent les océans dans le changement et la variabilité climatiques. Avec l'OMM, la COI a participé aux discussions qui ont entouré la future création du Cadre mondial pour les services climatologiques, y compris ses dimensions sociales et humaines et la question de l'égalité des sexes, ainsi qu'à la promotion, au sein de l'ONU, d'une collaboration élargie autour de la base de connaissances sur le changement climatique. Des discussions ont été engagées avec le PNUE sur un nouveau Programme international de recherche sur la vulnérabilité, les impacts et l'adaptation (PRO-VIA). Un livre sur la gestion intégrée de l'eau, qui contient des orientations sur l'adaptation au changement climatique, est en préparation et un programme de formation correspondant est en cours d'élaboration pour l'Afrique. De nouveaux groupes FRIEND régionaux, dont la structure a été modifiée, ont été créés et leurs priorités de recherche fixées, l'accent étant placé sur le changement climatique. Le livre *Changement climatique et développement durable en Arctique : défis scientifiques, sociaux, culturels et éducatifs* a été lancé à la 15^e session de la Conférence des Parties à la CCNUCC.

Promouvoir l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ce phénomène, notamment grâce à une meilleure éducation et à la sensibilisation du public

24. L'UNESCO et le secrétariat de la CCNUCC ont engagé des discussions sur la création d'une plate-forme en ligne de connaissances sur l'éducation au changement climatique. Des projets de programmes sur le changement climatique axés sur les PEID ont été élaborés, et une publication sur les bonnes pratiques d'éducation au changement climatique est en préparation avec le réseau dans le cadre de l'EDD. Des sites du patrimoine mondial et des réserves de biosphère sont de plus en plus utilisés pour l'étude, le suivi et l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à ce changement et le renforcement des capacités, l'accent étant placé sur l'Afrique, et l'on étudie des solutions d'accès au Fonds de partenariat des Nations Unies pour la réduction des émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts (UN-REDD). Le Forum « En première ligne face au changement climatique » a continué de faciliter le partage de connaissances et d'expériences entre peuples insulaires et autochtones et a lancé, avec l'aide du Danemark, 16 projets communautaires destinés à démontrer des expériences et observations locales d'impacts du changement climatique et des stratégies d'adaptation. Une nouvelle version du Manuel Sandwatch, qui met en avant les problèmes et préoccupations liés au changement climatique, a été produite en vue de sa publication.

L'Initiative de l'UNESCO sur le changement climatique

25. Comme cela est indiqué dans le document 184 EX/5 (Partie IX - L'UNESCO et l'action mondiale pour faire face au changement climatique), l'Initiative de l'UNESCO sur le changement climatique lancée par la Directrice générale repose sur quatre piliers – scientifique, éducatif, environnemental et éthique. Elle vise à renforcer les compétences scientifiques, ainsi que les capacités d'adaptation et de mitigation, des pays et communautés les plus vulnérables aux effets du changement climatique. En avril 2010, la Directrice générale a créé, au sein du Secrétariat de l'UNESCO, un Groupe de travail thématique sur le changement climatique chargé de traduire les composantes de l'Initiative en actions et activités concrètes, budgétées et assorties d'un calendrier. Le Groupe a également été chargé d'examiner les structures actuelles de l'UNESCO et les ressources disponibles pour la mise en œuvre de l'Initiative, y compris par des mécanismes de financement novateurs.

Faire de l'UNESCO une organisation climatiquement neutre

26. L'UNESCO, avec l'ensemble du système des Nations Unies, est déterminée à produire un plan de réduction des émissions de CO₂ d'ici à 2010 (2011 pour les bureaux hors Siège). La rénovation des locaux Fontenoy a permis de réaliser d'importantes économies d'énergie et, partant, de réduire les émissions. Pour l'avenir, plusieurs solutions sont à l'étude, notamment pour les voyages, la téléconférence, les réunions, le télétravail, les achats, le recyclage, la gestion de la durabilité et l'échange de crédits-carbone. Cependant, plusieurs considérations et décisions politiques complexes liées au suivi, à la vérification, à la réduction et au financement des émissions, ainsi que la lenteur de production des outils de mesure requis par SUN (PNUE), qui gère maintenant le dossier de la neutralité climatique, ont compliqué l'action menée dans ce domaine par l'UNESCO. Ce qu'il faudra surtout, cependant, pour améliorer la neutralité climatique et la gestion de la durabilité, ce sont des ressources financières appropriées.

Rapport d'étape de la Directrice générale sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la chimie (2011)

(Suivi de la décision 179 EX/47 (résolution 63/209 de l'Assemblée générale des Nations Unies))

Historique

27. Dans sa décision 179 EX/47, le Conseil exécutif avait invité le Directeur général à appuyer tous les efforts déployés pour que les Nations Unies proclament 2011 Année internationale de la chimie. La même année, à sa 63^e session, tenue en décembre 2008, l'Assemblée générale des Nations Unies déclarait 2011 Année internationale de la chimie.

28. Tout au long de l'Année, le monde célébrera l'art et la science de la chimie et leur contribution essentielle à la connaissance, à la protection de l'environnement et au développement économique. L'Année internationale de la chimie vise à :

- faire apprécier et mieux comprendre le rôle de la chimie dans la satisfaction des besoins de la population mondiale ;
- encourager les jeunes à s'intéresser à la chimie ;
- susciter l'enthousiasme pour les futures découvertes de la chimie ;
- célébrer la contribution des femmes à la chimie et aux grands événements historiques ayant trait à la chimie, notamment le centenaire de l'attribution du prix Nobel de chimie à Mme Curie et de la fondation de l'Association internationale des sociétés de chimie.

29. Un site Web consacré à l'Année internationale de la chimie 2011 a été lancé à l'adresse www.chemistry2001.org. Le slogan retenu pour cette Année est « La chimie, notre vie, notre avenir ». L'Année internationale de la chimie 2011 soulignera également le rôle de la chimie dans le développement durable.

Contribution prévue de l'UNESCO

30. La stratégie de mise en œuvre de l'Année internationale de la chimie a été décidée conjointement par l'UNESCO et par l'Union internationale de la chimie pure et appliquée (UICPA). Les activités (conférences, expositions et expériences pratiques) sont soigneusement sélectionnées et conçues de façon à sensibiliser les jeunes et le public en général aux possibilités qu'offre la chimie de résoudre nos problèmes les plus préoccupants à l'échelle planétaire à savoir l'alimentation, l'eau, la santé, l'énergie, les transports, etc.

31. L'UNESCO participe activement au Comité international de gestion de l'Année internationale de la chimie 2011, qui planifie des événements internationaux marquants et encourage l'organisation d'activités à l'échelon national et régional. De nombreux pays se sont dotés d'un comité d'organisation et préparent activement une série de manifestations nationales pour célébrer l'Année internationale de la chimie 2011.

32. On trouvera ci-après un aperçu des principales manifestations et activités internationales auxquelles l'UNESCO et l'UICPA se préparent, en tant que chef de file ou en partenariat avec d'autres organisations.

Manifestations

- Réunion préalable au lancement de l'Année (Johannesburg, Afrique du Sud) : le Congrès 2011 de la Fédération des sociétés africaines de chimie (FASC), tenu conjointement avec la Convention de l'Institut de chimie sud-africain, cherchera à susciter l'enthousiasme pour les découvertes futures de la chimie, clé de l'avenir de l'Afrique, 16-21 janvier 2011.
- Lancement officiel de l'Année à l'UNESCO, à Paris, les 27 et 28 janvier 2011.
- Atelier international sur le thème « La chimie pour la vie : éléments traces et maladies », UNESCO, Paris, mars 2011.
- Réunion spéciale pour l'Année internationale de la chimie des principaux acteurs mondiaux en matière de chimie sur les défis que pose à la chimie le développement durable, à l'occasion du Congrès de l'UICPA qui se tiendra à San Juan (Porto Rico, août 2011).
- Année internationale de la chimie 2011 – Cinquième Conférence de Malte « Les frontières des sciences chimiques : recherche et éducation au Moyen-Orient », UNESCO, Paris, décembre 2011.
- Cérémonie de clôture à Bruxelles, décembre 2011.

Activités

- Expérience mondiale de chimie.
- Projet « Visualiser et comprendre la science du changement climatique » : outil pédagogique à lancer pendant l'Année internationale de la chimie 2011.
- Activités UNESCO-L'ORÉAL pour la promotion du rôle des femmes dans la science.

Un certain nombre d'autres activités internationales sont prévues auxquelles l'UNESCO contribuera en tant que partenaire. Les bureaux hors Siège s'emploient également à organiser des manifestations régionales et nationales.

33. Tant l'UNESCO que l'UICPA cherchent activement à collecter des fonds auprès de divers partenaires pour financer les événements susmentionnés et d'autres. La priorité est donnée à la participation des jeunes aux manifestations internationales et à la promotion d'activités dans les pays en développement.

Rapport d'étape sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la biodiversité 2010 (Suivi de la décision 182 EX/13)

34. Dans sa décision 182 EX/13, le Conseil exécutif a rappelé la résolution 61/203 de l'Assemblée générale des Nations Unies proclamant 2010 Année internationale de la biodiversité. Le Conseil avait exprimé son soutien à l'Année et recommandé que l'UNESCO joue un rôle actif dans sa mise en œuvre. Le Conseil a approuvé les projets de l'UNESCO pour l'Année internationale de la biodiversité, tels que présentés dans le document 182 EX/13 et son annexe. Le Conseil exécutif a également encouragé la Directrice générale à assurer la participation active de l'UNESCO à la réunion de haut niveau que l'Assemblée générale des Nations Unies consacrera à l'Année internationale de la biodiversité lors de sa 65^e session, en 2010. On trouvera ci-après le rapport d'étape de la Directrice générale sur la participation et la contribution de l'UNESCO à l'Année internationale de la biodiversité demandé par le Conseil.

35. Le Secrétariat de l'UNESCO a organisé une cérémonie de haut niveau pour le lancement de l'Année au Siège de l'UNESCO, à Paris, les 21 et 22 janvier 2010. Y ont assisté des chefs d'État et de gouvernement ou leurs représentants, des représentants des États membres de l'UNESCO et des représentants de haut niveau de plusieurs institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, des Accords environnementaux multilatéraux et de la communauté non gouvernementale.

36. Le lancement de l'Année internationale de la biodiversité a été suivi d'une conférence internationale de cinq jours sur le thème « Science et politique de la biodiversité », tenue au Siège de l'UNESCO, du 25 au 29 janvier 2010. Plus de 250 participants spécialistes des sciences et des politiques en matière de biodiversité ont assisté à cette conférence, qui a débouché sur une déclaration et un ensemble de recommandations adressées aux communautés scientifiques et politiques concernant les mesures à prendre concrètement et en synergie pour lutter contre la perte continue de biodiversité et ses conséquences pour la santé humaine et le développement. Les actes de la Conférence seront mis à la disposition des participants à cette session du Conseil, ainsi qu'à la 10^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique (Nagoya, octobre 2010).

37. L'exposition itinérante pour l'Année internationale de la biodiversité, dans sa version bilingue anglais/français, a été inaugurée le 21 janvier 2010 au Siège de l'UNESCO à Paris. À ce jour, l'exposition a été traduite en coréen, en espagnol et en portugais. Des fonds sont recherchés pour la traduire en arabe et en japonais. L'exposition accompagne les principales manifestations inscrites au calendrier de l'Année internationale, à savoir la 11^e session extraordinaire du Conseil d'administration du PNUE/Forum ministériel mondial sur l'environnement, tenue à Bali (Indonésie) en février 2010, la 4^e Assemblée du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), tenue à Punta del Este (Uruguay), en mai 2010, la Conférence internationale sur la diversité biologique et culturelle, tenue à Montréal en juin 2010, la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur l'Année internationale prévue pour septembre 2010 et la 10^e réunion de la Conférence des parties à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir à Nagoya en octobre 2010.

38. Une version électronique de tous les panneaux de l'exposition est disponible sur le site Web de l'Année internationale de la biodiversité, à l'intention des écoles¹. Une version abrégée de l'exposition, sous forme d'affiche, a été publiée avec l'appui du Gouvernement français. En juin 2010, elle avait déjà été envoyée à 23 pays d'Afrique, 8 États arabes, 17 pays d'Asie et du Pacifique, 25 pays d'Europe et d'Amérique du Nord et 17 pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

39. Une Conférence internationale sur la diversité biologique et culturelle s'est tenue à Montréal du 8 au 11 juin 2010. La Conférence était organisée en coopération avec la Commission nationale canadienne pour l'UNESCO, la CDB, le PNUÉ, l'Université de Montréal et le Forum économique des Amériques. Les quelque 150 participants ont adopté une déclaration de la Conférence. Un plan d'action UNESCO/CDB pour la diversité biologique et culturelle a été établi et sera présenté à la 10^e réunion de la Conférence des parties à la CDB, à Nagoya, en octobre 2010.

40. Plusieurs États membres ont mené des activités spécifiques au titre de l'Année internationale. La Commission nationale italienne pour l'UNESCO a lancé une initiative visant à mettre en relief le rôle crucial joué par les écoles, les universités, les acteurs culturels et les formateurs dans la protection de la biodiversité et le développement durable, qui a débouché sur l'adoption d'une déclaration intitulée « Pour une culture de la biodiversité ». Cette déclaration invite à orienter les processus éducatifs et culturels vers la diffusion de connaissances, la sensibilisation et l'amélioration des capacités opérationnelles aux fins de la conservation des ressources naturelles et de leur utilisation rationnelle et équitable. La Commission nationale portugaise a mené une campagne à l'appui de l'Année, incluant des activités éducatives ainsi que des opérations de communication et d'information destinées à différents groupes. La Commission nationale grecque et la Banque de Grèce ont décidé de frapper des pièces de monnaie commémoratives à l'occasion de l'Année. La Commission nationale d'Oman organise, avec le soutien du Bureau de l'UNESCO à Doha, une grande conférence internationale qui doit se tenir en décembre 2010 pour célébrer l'Année internationale de la biodiversité, ainsi que l'Année internationale de la jeunesse de l'ONU et, à cette occasion, sensibiliser les jeunes à la biodiversité. Cet événement célébrera également l'Année internationale du rapprochement des cultures par le biais d'un dialogue interconfessionnel sur la conservation du patrimoine naturel et culturel. L'Université d'Alexandrie (Égypte) contribuera à l'Année en tenant une conférence internationale sur une vision commune du rôle de la biodiversité et de la durabilité dans les zones arides.

41. Les bureaux hors Siège de l'UNESCO ont été mobilisés et participent activement à l'Année internationale de la biodiversité. Le Bureau de Doha a contribué à la célébration de cette Année en organisant différentes manifestations au Qatar (Sommet 2010 pour le Moyen-Orient sur l'ingénierie côtière et marine ; Journée mondiale de l'environnement 2010), dans les Émirats Arabes Unis (Offshore Arabia Conference and Exhibition 2010) et à Oman (Gulfe Eco 2010). Le Bureau de l'UNESCO à Montevideo a contribué à assurer la présence de l'Exposition itinérante de l'UNESCO à l'Assemblée du FEM à Punta del Este, ainsi qu'à sensibiliser les médias locaux à l'importance de la biodiversité et de l'Année internationale.

42. Le Système des écoles associées de l'UNESCO (SEA) a été sollicité pour mobiliser les écoles et les communautés dans le cadre de l'Année internationale de la biodiversité. Un point consacré aux activités du SEA en matière de biodiversité a été publié sur le site Web du Secteur de l'éducation à l'occasion de la Journée internationale de la diversité biologique, le 22 mai 2010. Un bulletin axé sur les activités relatives à la biodiversité a été envoyé au réseau en juin 2010. Les écoles ont été invitées à télécharger l'exposition itinérante et à tester le matériel didactique sur la biodiversité élaboré par le Secteur des sciences exactes et naturelles de l'UNESCO. Les activités menées par le SEA dans les pays à l'occasion de cette Année incluent des expositions, des projets de recherche et des activités de sensibilisation, y compris une réunion tenue dans une réserve de biosphère. Elles se sont déroulées en Autriche, au Brésil, au Costa Rica, au Pérou, au Portugal et au Royaume-Uni.

¹ Voir http://portal.unesco.org/science/en/ev.php-URL_ID=8335&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html

43. Plusieurs réserves de biosphère relevant du programme MAB ont mené des activités dans le contexte de l'Année internationale de la biodiversité. Il s'agit, notamment, du projet phare du SEA Danube bleu, pour lequel une publication spéciale a été préparée, ou de la réserve de biosphère de Karst en Slovénie, où s'est tenu le premier congrès de jeunes chercheurs d'écoles élémentaires.

44. La Fédération française des clubs de l'UNESCO a coordonné une initiative sur l'apprentissage de la biodiversité à l'école, qui a conduit à la publication d'un ouvrage présentant les projets menés dans 13 pays de diverses régions du monde.

Plans pour la mise en œuvre de la Stratégie de l'UNESCO pour la jeunesse africaine et pour la célébration de l'Année internationale de la jeunesse proclamée par l'ONU (2010)
(Suivi de la décision 184 EX/4 (II))

I. Mise en œuvre de la Stratégie pour la jeunesse africaine 2009-2013

45. La Stratégie pour la jeunesse africaine 2009-2013, élaborée par le Secteur des sciences sociales et humaines en étroite collaboration avec le Groupe africain, vise à mobiliser des acteurs autour d'un ensemble de priorités et d'actions communes pour faire face aux défis qui se posent aux jeunes en Afrique. Le but de la Stratégie est de mettre en œuvre la Stratégie à moyen terme et le Programme et budget de l'Organisation, qui identifie les jeunes comme groupe prioritaire de façon à traiter de manière efficace les problèmes qui les concernent plus particulièrement et de contribuer à l'établissement d'un programme commun pour les jeunes africains. Dans cette perspective et compte tenu des ressources limitées dont dispose l'UNESCO, la mise en œuvre de la Stratégie s'appuiera sur une campagne de sensibilisation des responsables politiques par le biais des États membres africains, et sur la conclusion de partenariats et d'alliances solides.

46. La Stratégie sera mise en œuvre dans le contexte de l'Année internationale de la jeunesse (2010) et de la Décennie pour le développement et l'autonomisation des jeunes en Afrique 2009-2018 et comprendra cinq grands axes :

- 46.1 sensibilisation accrue des **États membres africains** et coopération renforcée avec ces États pour obtenir un soutien politique et institutionnel adapté. Le Secrétariat collaborera étroitement avec le Groupe africain, qui a mis sur pied une équipe spéciale chargée d'élaborer la Stratégie et jouera désormais un rôle accru à l'appui de sa mise en œuvre ;
- 46.2 partenariat stratégique avec la **Commission de l'Union africaine** (CUA) : la Stratégie présente certaines similarités avec le plan d'action de la CUA sur dix ans pour le développement et l'autonomisation des jeunes en Afrique (2009-2018) adopté par la Conférence des ministres de l'UA chargés de la jeunesse à sa 3^e session ordinaire (avril 2010, Zimbabwe). L'UNESCO a présenté les principaux éléments de sa Stratégie pendant cette Conférence, ce qui lui a donné l'occasion de réitérer devant la Commission l'intérêt de conclure un partenariat stratégique concernant les jeunes. La Stratégie a été bien accueillie par les ministres, qui ont apprécié l'étroite collaboration de l'UNESCO avec les États membres africains ;
- 46.3 mobilisation de partenariats avec les communautés économiques régionales (CER), les **organisations intergouvernementales régionales et les principaux acteurs du développement** (partenaires bilatéraux et multilatéraux) ;
- 46.4 partenariats techniques et financiers avec des entités du **système des Nations Unies** par le biais des cadres interinstitutions existants, à savoir le Réseau interinstitutions sur le développement de la jeunesse (niveau mondial) ; la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies et le mécanisme régional de coordination (niveau régional) et le PNUAD (niveau national) ;

46.5 coordination intersectorielle et hors Siège renforcée et coopération avec les **réseaux de l'UNESCO** (chaires, clubs, centres, etc.).

47. Au cours du présent exercice biennal, le Secteur des sciences sociales et humaines de l'UNESCO a décentralisé une part importante du budget-programme ordinaire aux fins à la mise en œuvre de la stratégie (52 000 dollars des États-Unis) et travaillera en étroite collaboration avec d'autres secteurs avec le Département Afrique et avec les services centraux pour compléter cet effort. Deux profils extrabudgétaires ont également été inclus dans les plans de travail (n° 5312325017 SSG et 5312325010 ACR) et un plan de mobilisation de ressources extrabudgétaires supplémentaires est en cours d'élaboration par le Secteur, en consultation avec les États membres africains et le CSA.

48. À ce jour, on note des progrès au titre des trois objectifs mondiaux de la Stratégie, grâce au travail de la Chaire de l'UNESCO sur les enfants, les jeunes et l'engagement civique (Université nationale irlandaise de Galway), ainsi qu'en ce qui concerne la recherche et l'engagement civique des jeunes en Zambie et la coopération avec l'IGAD dans le contexte du Forum Horizon de la Grande Corne prévu pour novembre 2010.

II. Contribution de l'UNESCO à la célébration de l'Année internationale de la jeunesse 2010 sur le thème « Dialogue et compréhension mutuelle »

49. L'UNESCO contribuera activement à la Conférence mondiale de la jeunesse qui se tiendra au Mexique du 23 au 27 août 2010 et au cours de laquelle l'Année internationale de la jeunesse sera lancée. L'UNESCO est membre du comité international chargé de préparer la Conférence et prévoit d'organiser pendant la Conférence un certain nombre d'ateliers et de tables rondes sur l'éducation, la culture, l'engagement civique des jeunes, la prévention de la violence et le développement durable.

50. L'UNESCO copréside actuellement avec le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies le réseau interinstitutions des Nations Unies sur le développement de la jeunesse. À ce titre, elle coordonne la contribution de l'ONU à des manifestations mondiales clés qui se tiendront pendant l'Année et la préparation de la Conférence des Nations Unies sur la jeunesse qui se tiendra en 2011 (Tunisie, juillet 2011, à confirmer).

51. L'UNESCO prévoit également d'organiser à cette occasion des événements spécifiques qui fassent le lien avec l'Année internationale pour le rapprochement des cultures. Ces initiatives incluent :

- 51.1 un **rapport mondial sur l'engagement civique des jeunes** présentant des données et des études par région et qui mette l'accent sur les jeunes femmes et les groupes de jeunes vulnérables ;
- 51.2 le lancement d'une publication conjointe UNESCO-Banque interaméricaine de développement (BID), fondée sur les résultats du projet interinstitutions UNESCO-BID intitulé « **Pratiques optimales pour les politiques et programmes en faveur des jeunes en Amérique latine et dans les Caraïbes** » ;
- 51.3 une publication et un manuel en ligne sur la prévention de la violence chez les jeunes, fondés sur l'expérience acquise à l'occasion de projets intitulés « **Développement de la jeunesse et prévention de la violence en Amérique centrale** » ;
- 51.4 une conférence régionale sur la participation des jeunes aux commissions nationales de l'UNESCO, organisée par la Commission nationale autrichienne en coopération avec le Secrétariat, en décembre 2010 ;

- 51.5 un **manuel expliquant comment inciter les jeunes à participer aux commissions nationales de l'UNESCO** est en cours d'élaboration par la Commission canadienne pour l'UNESCO en collaboration avec le Secrétariat ;
- 51.6 le **4^e Forum asiatique des jeunes de l'UNESCO**, organisé par la Commission nationale coréenne pour l'UNESCO et le Secrétariat, en septembre 2010 ;
- 51.7 le recours aux réseaux sociaux (Twitter, My Space, Facebook, etc.) pour mobiliser les jeunes sur les questions qui les préoccupent.

52. Le **Forum des jeunes de l'UNESCO 2011**, qui se tiendra pendant la 36^e Conférence générale, sera le point culminant de l'Année internationale. Le 7^e Forum des jeunes de l'UNESCO donnera l'occasion aux institutions et aux parties prenantes d'informer les participants des initiatives prises pour célébrer l'Année internationale de la jeunesse et de planifier avec eux la suite à y donner. Ce sera également l'occasion d'évaluer les liens avec l'Année internationale pour le rapprochement des cultures, dans la célébration de laquelle les jeunes ont un rôle capital à jouer.

Mise en œuvre de la Stratégie du projet *La route de l'esclave* (Suivi de la décision 181 EX/13)

53. Lors de sa 181^e session, le Conseil exécutif a invité la Directrice générale à lui soumettre à sa 185^e session un rapport sur la mise en œuvre de la stratégie à long terme pour le projet. Le présent document informe le Conseil exécutif des activités menées depuis sa 182^e session, comme annoncées dans le document 181 EX/13 Partie II.

54. Les activités menées dans le cadre du projet depuis la 182^e session du Conseil sont décrites ci-après. Elles concernent la poursuite de l'action du projet pour le renforcement et la diffusion des connaissances sur la traite négrière et l'esclavage par le biais d'activités de recherche ou de promotion sur les apports de l'Afrique et la contribution de la diaspora africaine, mais aussi grâce à des initiatives pédagogiques.

55. La recherche sur des aspects moins connus de ce passé et sur leurs conséquences a progressé :

- l'étude réalisée sur « Les conséquences psychologiques de l'esclavage » sera présentée au cours d'un atelier sur le thème « *Définition d'une nouvelle approche pour l'enseignement de la traite négrière et l'esclavage* » (5-7 novembre 2010) à Toronto (Canada) et servira de cadre à l'élaboration d'un document de plaidoyer pour l'intégration de l'histoire de la traite négrière et de l'esclavage dans les manuels et programmes scolaires. Cet événement est organisé en collaboration avec le Centre Harriet Tubman de l'Université de York (Canada) ;
- l'étude sur « *La contribution africaine à la science, à la technologie et au développement* » est achevée. Elle contribue à la mise en œuvre du projet d'Atlas des interactions et de la présence africaine dans le monde en cours d'exécution dans une phase pilote ;
- l'étude sur « *L'influence africaine dans la musique populaire du monde* » a également été réalisée dans le cadre de cette phase pilote du projet ;
- deux nouvelles études pour dresser un état des lieux sur la question de la traite négrière et de l'esclavage et identifier leurs enjeux actuels viennent d'être lancées, l'une dans la région de la mer Rouge (Corne de l'Afrique) et l'autre dans la région du Pacifique ;
- des activités de recherche sont également prévues en Amérique andine, par le biais du projet *ESMERALDA*, en collaboration avec le Bureau de Quito.

56. Dans le cadre de 2010, Année internationale du rapprochement des cultures, du bicentenaire des indépendances des pays d'Amérique latine et des Caraïbes et du cinquantenaire des indépendances africaines, le projet a organisé les rencontres suivantes :

- Conférence : « *Histoire, mémoire et rapprochement des cultures* », Paris (26-27 mai 2010) ;
- Hommage au professeur Rex Nettleford et Table ronde sur : « *La présence africaine dans le monde : interactions culturelles entre l'Afrique, l'Amérique latine et les Caraïbes* », Paris (4 juin 2010), en collaboration avec le GRULAC ;
- Séminaire sur : « *Les relations entre l'Afrique et la Turquie : routes du passé, émigration réciproque et patrimoine actuel* » à Istanbul, Turquie (9 juillet 2010), en collaboration avec le Centre de recherche sur l'histoire et l'art et la culture islamiques de l'Organisation de la Conférence islamique (IRCICA) ;
- Commémoration de la *Journée internationale du souvenir de la traite négrière et de son abolition* (23 août 2010), marquée cette année par l'organisation au Nigéria de deux événements soutenus financièrement par des autorités locales du pays ; séminaire sur « *La traite négrière et l'esclavage dans le monde arabo-islamique* » (17-20 août 2010) et « *Symposium sur la traite négrière, l'esclavage et ses conséquences* » (22-28 août 2010), avec la participation de plusieurs membres du Comité scientifique international (CSI).

57. Le documentaire « *Routes de l'esclave : une vision globale* » a été finalisé. Il a bénéficié pour sa traduction française d'une contribution financière de la délégation permanente de la France auprès de l'UNESCO. Il propose un film de 57 minutes, au choix en anglais, espagnol ou français. Il est assorti d'outils d'accompagnement : livret pédagogique, fiche bilan des connaissances, quiz, bibliographie et brochure de présentation du projet. Il constitue ainsi un kit de sensibilisation et de diffusion de savoir sur cette question. La version française du documentaire a fait l'objet d'une présentation en avant-première, en marge de la commémoration par la France de sa cinquième *Journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions* (10 mai 2010). La distribution du documentaire est en cours et les différents éléments d'accompagnement rendus disponibles en ligne.

58. Le projet élabore sa contribution à la célébration de 2011, *Année internationale des personnes d'ascendance africaine*. Cette contribution sera finalisée et validée au cours de la prochaine réunion du Comité scientifique international, que la Colombie se propose d'accueillir en février 2011. Il est pertinent de mentionner sur ce point la participation de l'UNESCO à la « *2^e Rencontre ibéro-américaine des Ministres de la culture pour un agenda des personnes d'ascendance africaine des Amériques* », tenue du 26 au 28 mai 2010 à Salvador de Bahia (Brésil). La Déclaration de Bahia reconnaît notamment le rôle joué par le projet *La route de l'esclave* sur cette question.

59. Une nouvelle dynamique de communication est mise en œuvre, grâce au site Internet qui renseigne sur les activités du projet *La route de l'esclave* et au-delà et à la production d'une nouvelle brochure de présentation du projet.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/5

Add.

PARIS, le 10 septembre 2010
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

ADDENDUM

Mise en œuvre de la résolution 35 C/49 et de la décision 184 EX/5 (IV) relative à la Rampe des Maghrébins dans la Vieille Ville de Jérusalem

1. Comme suite à la décision 176 EX/Réunion plénière spéciale et aux décisions adoptées par le Comité du patrimoine mondial depuis sa 31^e session en 2007, dans lesquelles celui-ci demandait au Centre du patrimoine mondial de faciliter les échanges entre les experts israéliens, jordaniens et du Waqf en vue de l'examen des propositions détaillées relatives à la conception de la Rampe des Maghrébins, deux réunions techniques ont eu lieu à Jérusalem, les 13 janvier et 24 février 2008, entre experts israéliens et jordaniens (y compris les experts du Waqf). La troisième réunion, prévue pour le 12 novembre 2008, a été reportée à la demande des autorités jordaniennes jusqu'à ce qu'elles puissent envoyer leurs propres experts et équipements sur le site afin qu'y soient effectuées les mesures appropriées nécessaires pour mettre au point la conception finale du projet.
2. Le Mécanisme de suivi renforcé, demandé par le Conseil exécutif à sa 176^e session (décision 176 EX/Réunion plénière spéciale), ainsi que par le Comité du patrimoine mondial à sa 31^e session en 2007, est actuellement appliqué à la Vieille Ville de Jérusalem s'agissant de la Rampe des Maghrébins. À ce jour, sept rapports sur la question ont été établis par le Centre du patrimoine mondial et adressés aux parties concernées ainsi qu'aux États parties membres du Comité du patrimoine mondial.
3. À la 184^e session du Conseil exécutif, un projet de décision (184 EX/PX/DR.1) a été présenté par l'Algérie, l'Arabie saoudite, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, l'Égypte, le Koweït, la Malaisie, le Maroc, le Pakistan, la République bolivarienne du Venezuela, le Sénégal et la Tunisie. Après que des efforts considérables eurent été déployés pour parvenir à un consensus, le Conseil exécutif a adopté la décision 184 EX/5 (IV), à laquelle a été joint le projet de décision initial et par laquelle l'examen de ce point de l'ordre du jour a été reporté à la 185^e session.
4. À sa 34^e session (25 juillet - 3 août 2010, Brasilia, Brésil), le Comité du patrimoine mondial a adopté la décision 34 COM 7A.20, dans laquelle il a réaffirmé sa décision 33 COM 7A.18 adoptée à sa précédente session, notamment sa demande que *toutes les parties concernées soient associées au processus relatif au projet de la Rampe des Maghrébins* et que les autorités israéliennes [poursuivent] la coopération engagée avec toutes les parties concernées, en particulier les experts jordaniens et ceux du Waqf ; [...] l'appel fait à la Directrice générale d'organiser une réunion de suivi d'experts aussitôt que possible, une fois que les parties concernées [seraient] parvenues à un accord ; et sa décision de continuer à appliquer le Mécanisme de suivi renforcé de l'état de conservation de la Rampe des Maghrébins.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/5

Add.2

PARIS, le 10 septembre 2010
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

ADDENDUM 2

Résolution portant ouverture de crédits pour 2010-2011 : renforcement des programmes prioritaires

Résumé

Le présent document a pour objet de donner suite à la mise en œuvre de la résolution 35 C/106.

Les incidences financières des opérations décrites au paragraphe 3 restent dans les limites des crédits approuvés dans le 35 C/5.

Aucune décision n'est proposée.

1. Par la résolution 35 C/106, adoptée par la Conférence générale à sa 35^e session, la Directrice générale a été priée : (i) de continuer vigoureusement ses efforts pour rationaliser les processus de gestion de l'Organisation, au Siège et hors Siège, en vue de dégager les ressources budgétaires qui pourraient être utilisées pour renforcer les programmes prioritaires ; (ii) de poursuivre plus avant les efforts entrepris pour renforcer les programmes prioritaires, notamment en transférant plus de fonds des Titres I et III ainsi que du Titre II.B, et en rationalisant davantage les dépenses liées à la mise en œuvre des activités de programme (frais de voyage, publications, réunions, services contractuels, etc.) ; (iii) de trouver des moyens de réduire les coûts de fonctionnement de la Conférence générale et du Conseil exécutif afin de libérer des ressources pour la mise en œuvre du programme, sans déroger en quoi que ce soit aux articles 61 et 62 du Règlement intérieur du Conseil exécutif (point traité dans le document 185 EX/20).

2. La Directrice générale a indiqué à plusieurs reprises qu'elle était attachée à l'amélioration permanente des pratiques et services de gestion, ainsi qu'au renforcement des programmes prioritaires afin d'améliorer la capacité de l'Organisation de mieux s'acquitter de son mandat, plus rapidement et plus efficacement. En application de la résolution 35 C/106, ainsi que de la résolution 35 C/107 (paragraphe 6), la Directrice générale a pris un certain nombre de mesures à cet effet en réformant la structure organisationnelle. Ces mesures sont notamment les suivantes :

- la création du Bureau de la gestion financière (BFM), fruit de la fusion du Bureau du Contrôleur financier (BOC) avec certaines parties du Bureau du budget (BB) et une partie du Bureau de coordination des unités hors Siège (BFC), ainsi que la fusion d'une partie de BB avec le Bureau de la planification stratégique (BSP) afin de permettre à ce dernier de mettre au point l'intégralité du C/5 et de resserrer ainsi le lien entre la définition des priorités de programme et l'allocation des ressources ;
- l'intégration du Bureau de l'information du public (BPI) au sein du Secteur des relations extérieures et de la coopération (ERC) pour créer un nouveau secteur, à savoir le Secteur des relations extérieures et de l'information du public (ERI), qui aura pour mission, entre autres, d'améliorer l'image et la visibilité de l'Organisation, de donner du retentissement à ses messages clés et d'expliquer les thèmes qu'elle traite ainsi que ses activités.

3. Ces mesures entraîneront des économies, à la fois en termes de coûts de personnel et de coûts d'activité, grâce à la simplification et à la rationalisation des processus, à l'élimination des activités qui ne créent pas de valeur ajoutée et à l'allègement d'une structure de gestion devenue pléthorique au sommet. Elles permettront ainsi de dégager des économies d'un montant de 1,2 million de dollars sur les coûts de personnel et de 0,7 million sur les coûts d'activité pour l'exercice en cours (35 C/5), puis de 1,9 million sur les coûts de personnel et de 0,4 million sur les coûts d'activité pour tout l'exercice biennal suivant, qui pourraient être transférées des Titres II.B et III au Titre II.A. Ces économies sont détaillées ci-après.

	Montant en milliers de dollars (35 C/5)	Montant en milliers de dollars (36 C/5)
Coûts de personnel		
Transfert d'un poste D-2 et d'un poste D-1 de BB et BFC pour renforcer le Programme	598	808
Déclassement d'un poste D-2 à D-1 à BPI	21	34
Transfert de 2 postes* P-5 de BOC pour renforcer le Programme	233	696
Transfert de 2 postes P-1/P-2 de BB pour renforcer le Programme	402	402
Total partiel	1 254	1 940
Coûts d'activité		
Voyages et services contractuels	700	400
Total	1 954	2 340

* Au départ à la retraite des titulaires des postes, pendant l'exercice biennal en cours.

4. La Directrice générale propose de réaffecter les économies ci-dessus à l'exécution des programmes prioritaires après une évaluation appropriée des besoins du programme les plus urgents. En attendant, des mesures ont déjà été prises en vue de renforcer la mise en œuvre et la

coordination des programmes conjoints du F-OMD¹, placés sous l'égide du Secteur de la culture, avec le transfert d'un poste P-3, du Titre II.B, financé par des fonds extrabudgétaires.

5. Par ailleurs, dans le cadre de l'effort général déployé par l'Organisation pour mettre au point un système efficace de gestion de l'information et du savoir, essentiel pour une mise en œuvre effective du programme, on veillera à fournir un soutien adéquat au titulaire du poste de Responsable en chef de l'information et des systèmes informatiques (D-2), nouvellement créé, qui sera chargé du développement, de la maintenance et du suivi de ce système, grâce au transfert de postes des Services centraux et de l'Administration.

6. La classification actuelle des crédits budgétaires dans les Titres I, II, III et IV a été bénéfique pour l'Organisation au cours de ces dernières années. Compte tenu du contexte budgétaire difficile, les États membres ont demandé, à juste titre, que soient réalisés davantage de gains d'efficacité, en « faisant plus avec moins » et en réduisant les dépenses administratives. Les Directeurs généraux successifs se sont efforcés d'y parvenir en supprimant des postes et en absorbant les coûts supplémentaires sans une augmentation proportionnée de l'enveloppe budgétaire. Force est de constater qu'un niveau minimum de coûts administratifs est essentiel au bon fonctionnement de l'Organisation. L'entretien de l'ensemble des bâtiments relativement anciens du Siège (en dépit des récents travaux de rénovation), ainsi que tous les besoins en matière d'équipements et services de base et de sécurité, absorbent une part importante des ressources. Pour que l'UNESCO fonctionne efficacement, il est important qu'elle dispose d'infrastructures informatiques lui permettant d'assurer une communication et un partage de l'information en temps voulu. Les unités hors Siège nécessitent un niveau minimum de coûts administratifs/de fonctionnement pour permettre au personnel de s'acquitter de ses fonctions programmatiques. Les États membres, le Commissaire aux comptes et IOS ont régulièrement appelé à un renforcement des systèmes de contrôle interne et d'obligation redditionnelle en matière d'utilisation des ressources. Tous ces coûts sont désormais comptabilisés au Titre III. En outre, on retrouve sous l'actuel Titre III des postes de dépense qui ne tombent normalement pas dans la catégorie Administration mais relèvent plutôt des Programmes et services liés au programme. Voici quelques-uns des nombreux exemples :

- (a) Formation et perfectionnement du personnel de l'Organisation dans son ensemble (4,8 millions de dollars)
- (b) Programme des jeunes cadres (1,4 million de dollars)
- (c) Caisse d'assurance-maladie pour les participants actuels et les participants associés (8,4 millions de dollars)
- (d) Remboursement de l'emprunt relatif au bâtiment du BIE (0,23 million de dollars)
- (e) Primes d'assurances pour l'ensemble du personnel (0,9 million de dollars).

7. Enfin, il convient également de souligner que les coûts de fonctionnement des unités hors Siège (18,6 millions de dollars), une partie des coûts afférents à l'aide aux pays en situation de post-conflit ou de post-catastrophe (0,5 million de dollars) et certains coûts liés à l'initiative « Unis dans l'action » (0,8 million de dollars) sont reportés sous l'intitulé Administration au Titre III.

¹ Fonds PNUD/Espagne pour la réalisation des OMD.



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

Conseil exécutif

Cent quatre-vingt-cinquième session

185 EX/5

Corr.

PARIS, le 8 octobre 2010
Original anglais

Point 5 de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE SUIVI DES DÉCISIONS ET RÉOLUTIONS ADOPTÉES PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF ET LA CONFÉRENCE GÉNÉRALE À LEURS SESSIONS ANTÉRIEURES

CORRIGENDUM

Rapport d'étape sur le Programme/Fonds de coopération Sud-Sud dans le domaine de l'éducation

Le paragraphe 9 doit se lire comme suit :

9. Au 31 mai 2010, le Fonds présentait un solde d'environ 87 000 dollars. La stratégie de collecte de fonds a récemment été revue et de nouveaux donateurs, dont des partenaires bilatéraux, multilatéraux et privés, ont été recensés en vue d'une mobilisation active de fonds dans les prochains mois. Le Gouvernement indien a récemment annoncé une contribution d'un montant de 920 000 roupies indiennes, soit l'équivalent de 19 578 dollars.